

Les débuts difficiles de l'enseignement agricole
dans la Loire :
La ferme-école de la Corée
1845 – 1848

Sous la Restauration, l'agriculture française a un impératif : accroître la production afin de donner au pays son autonomie complète. L'Etat commence, dès le règne de Louis-Philippe, à se préoccuper, non seulement de protéger l'agriculture, mais aussi de la développer. Alors apparaissent les inspecteurs généraux de l'agriculture et les premières fermes-écoles¹. C'est la grande époque des comices agricoles et des sociétés d'agriculture².

Le conseil général de la Loire et la Société d'agriculture (S.A.) de Montbrison, animés par des notables propriétaires terriens³, sont particulièrement actifs, et 1845 voit la création de la première ferme-modèle du département, au château de la Corée sur la commune de Champdieu. Le *Journal de Montbrison* et surtout la *Feuille du cultivateur forézien* dont les collections sont déposées à la Diana nous permettent de suivre les premiers pas de l'école pratique d'agriculture de la Loire.

Fondation

Dès 1843 le projet est dans l'air et la S.A. désigne une commission pour étudier l'établissement d'une ferme-école dans le Forez. A la séance du 4 janvier 1844, la commission présente un rapport détaillé établi d'après les renseignements recueillis sur la ferme-école qui vient d'être fondée dans la Nièvre à l'initiative de la Société d'agriculture de ce département⁴. La société montbrisonnaise dresse ensuite sur des bases analogues, mais avec des chiffres plus modestes, un plan de financement :

- 2 400 F sont prévus pour le fermage de 80 à 100 ha de terre médiocre.

¹ Le premier établissement de ce type est fondé en 1822 à Roville, petit village de Lorraine, par Mathieu de Dombasle (1777-1843), agronome français, inventeur et promoteur, notamment, de la charrue qui porte son nom.

² Les sociétés d'agriculture sont un héritage de la société éclairée de l'Ancien Régime. Sous la Restauration, particulièrement après 1830, elles connaissent une vive renaissance. Très bourgeoise de recrutement (fonctionnaires, avocats, médecins et propriétaires terriens s'y côtoient), elles ont une vocation agricole mais s'intéressent souvent aussi à l'histoire, l'archéologie, les sciences naturelles voire la poésie, jouant, au niveau du chef-lieu d'arrondissement le rôle des sociétés savantes.

³ La Société d'agriculture de Montbrison que nous désignerons par S.A., fondée le 18 novembre 1818, compte 40 membres en 1845 ; parmi ses animateurs et les premiers souscripteurs pour la ferme-école notons : P. de Daunant, préfet de la Loire, Joseph d'Assier, président de la S. A. et ancien président du conseil général, Chavassieu, vice-président de la S. A., du Chevalard, recteur d'académie, adjoint au maire de Montbrison, secrétaire puis président de la S. A.

⁴ La propriété choisie par la société d'agriculture de la Nièvre a 400 ha ; le fermage se monte à 11 000 F et 151 ha sont cultivés directement par la ferme-école.

- 2 000 F constitueront le traitement du directeur.
- 1 600 F formeront, avec les produits nets de l'exploitation, un fonds de réserve pour les cas imprévus.

La S.A. doit donc trouver 6 000 F annuellement pour la ferme-modèle et ceci au moins pendant les six premières années.

Pour financer le projet, une société est composée : 100 actions payables en 6 annuités de 25 F chacune sont offertes aux souscripteurs⁵. La S.A. versera 500 F sur ses propres ressources⁶. De plus, elle espère que le conseil général attribuera 1 000 F par an sur les fonds destinés à encourager l'agriculture et que le ministère accordera 2 000 F "car il s'est donné pour règle d'aider ceux qui s'aident eux-mêmes"⁷.

Un équilibre s'établit donc entre fonds publics, 3 000 F provenant du ministère et du conseil général, et fonds privés, 3 000 F provenant des souscriptions et des cotisations de la S.A. Ce financement donne une double tutelle au nouvel établissement. C'est une forme de cogestion assez "moderne" pour l'époque.

Le 3 avril 1845, le préfet donne communication à la S.A. de l'arrêté par lequel le ministre de l'agriculture accorde de manière officielle son concours. Il s'agit d'une subvention pour le traitement du directeur, d'un surveillant et pour les services d'un médecin et d'un vétérinaire ; 1 500 F sont aussi attribués pour le mobilier ainsi qu'une somme de 225 F par élève.

Une commission composée de MM. d'Assier, du Chevalard, Pommerol aîné et Dalicout est constituée pour suivre la mise en place de l'école. Dès le 15 janvier 1845, les pouvoirs publics proposent un directeur, M. Ziéliniski (Zielewsky ou Zielenski, le nom est diversement orthographié), ancien directeur de l'école pratique de la Lozère.

Ce dernier visite avec les membres de la commission plusieurs domaines qui pourraient convenir pour établir la ferme-école. La difficulté vient surtout des bâtiments qui devront être assez vastes et convenables afin de loger le personnel et les élèves.

Les efforts de la commission aboutissent vite et le 12 mars 1845 le ministre de l'agriculture prend un arrêté établissant *l'Ecole pratique d'agriculture pour le département de la Loire* au château de la Corée, commune de Champdieu. Elle sera ouverte le 11 novembre suivant. M. Ziéliniski en devient officiellement le directeur⁸. L'école est placée sous la surveillance du préfet et

⁵ Ces 100 actions se répartiraient ainsi suivant le projet :

- 40 pour les membres de la S.A. de Montbrison.
- 10 pour le propriétaire "en considération des bonifications dont son domaine bénéficiera".
- 5 pour le directeur de la ferme-école "comme garantie de sa bonne gestion".

Les 45 actions restantes sont "offertes au zèle de tous les propriétaires de l'arrondissement". Michel Bernard est trésorier de la souscription. Parmi les souscripteurs, outre les animateurs de la S.A. déjà cités, relevons : MM. Augustin de Meaux, de Quirielle, F.H. Boyer de Montcel, A. de Murard, Du Rosier, député, J. H. Jordan, Charles de Rochetaillée, le marquis de Sasselange et le général baron de Perron (*Cultivateur Forézien*, n°2, 1844, p. 60)

⁶ Chaque membre de la S.A. paie une cotisation annuelle de 20 F. Cette somme est partiellement reconvertie en jetons de présence qui sont reversés au cours des réunions de la société dans le but de "stimuler l'exactitude" des adhérents. La S. A. sacrifie les jetons afin de verser 500 F par an à la ferme-école.

⁷ *Cultivateur forézien*, n° 1, année 1844, p. 20-21.

⁸ Arrêté du 12-03-1845, signé Cunin-Gridaine, extraits dans *Cultivateur forézien*, n° 3-4, 1845, p. 124 à 127.

d'une commission spéciale nommée par le ministre où se retrouvent des membres du conseil général et des dirigeants de la S.A.⁹

Les buts de l'institution

"L'école, essentiellement gratuite, est destinée à former d'habiles cultivateurs capables de diriger dans son entier, avec intelligence et succès une exploitation rurale importante"¹⁰. Les responsables de la S.A. mettent beaucoup d'espoir dans cette création. M. d'Assier, comparant dans un discours l'agriculture française et celle de l'Angleterre, constate : "la cause de la supériorité agricole en Angleterre gît principalement dans l'instruction et l'aisance de la classe qui exploite le sol"¹¹. Il souhaite que, par le moyen de l'école d'agriculture annexée à la ferme-école, tous les agriculteurs foréziens deviennent des exploitants éclairés : "Supposez par exemple, Messieurs, que tous les chefs d'exploitations grandes ou petites de notre contrée, d'inhabiles qu'ils sont en général, devinssent tout à coup des agriculteurs consommés. Après une courte série d'années, combien le pays n'aurait-il pas changé d'aspect et avancé dans le sens d'une plus abondante production. Eh bien ! cette substitution de chefs d'exploitations habiles à la place de ceux qui aujourd'hui marchent aveuglément dans l'ornière, l'établissement des Fermes-écoles a pour but de l'accomplir"¹².

Statut du directeur

Le directeur est défini comme fermier en son nom personnel et exploitant "à ses risques et périls" afin qu'il soit intéressé aux résultats de l'exploitation. Il reçoit aussi un traitement annuel de 2 000 F. Il a le profit du travail des élèves, à charge pour lui de les entretenir mais pour cela, le ministère lui accorde une somme de 150 F par an et par élève. Il doit justifier de l'utilisation des autres sommes qui lui sont versées à titre de subvention pour le fermage, le cheptel ou l'amélioration foncière du domaine. Ce système fait que le directeur ressemble plus à un chef d'exploitation qu'à un responsable d'établissement d'enseignement d'aujourd'hui. Cela peut expliquer partiellement les difficultés que connaîtra la ferme-école.

Le domaine de la Corée

"Le manoir de la Corée mire ses tours élancées dans l'eau verdâtre d'un étang. C'est une construction rectangulaire flanquée aux angles de tours rondes, sveltes et d'un style très pur, délicatement ajourées. On attribue la construction de la Corée à Jean Perrin, châtelain de Montbrison qui s'y retira vers 1589..."¹³

Il avait appartenu successivement aux familles Perrin, de Tréméolles, de Lévis, de Rostaing, Guillot, Bulliod, Horizet, avant de passer à la famille Rater qui, le 1^{er} novembre 1845, le loue pour 6 ans à M. Ziéliniski. Le domaine comprend 120 ha environ "de terrains d'une incontestable médiocrité" mais une extension sera possible le 1^{er} novembre 1848.

⁹ Du Chevalard, président, Chavassieu, secrétaire, le général baron de Perron, Ch. de Rochetaillée et trois membres du conseil général : le baron d'Ailly, MM. Joseph d'Assier et Sigean, cf. *Cultivateur forézien* n° 3-4, 1845, p. 128.

¹⁰ Ibid. p.129.

¹¹ Discours prononcé par M. d'Assier au comice de Boën, le 23 sept. 1845 (*Cultivateur forézien*, n° 3-4, 1845, p. 109).

¹² Ibid. p. 114-115.

¹³ Salomon, *Les châteaux historiques du Forez*, 1906.

Admission des élèves

L'école est en place, il ne manque que les élèves. Le 16 octobre 1845, l'examen d'admission se déroule à midi à la préfecture (Montbrison).

"Chaque aspirant doit produire :

- 1°- Un acte de naissance dûment légalisé ;
- 2°- Un certificat de bonne conduite, signé du maire de la commune où il réside ;
- 3°- Un certificat de médecin, constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ;
- 4°- Une attestation du curé de sa paroisse, établissant qu'il a fait sa première communion".¹⁴

Subsidiairement à toutes ces garanties, "les aspirants devront savoir lire et écrire, et connaître les premiers éléments de calcul".

La première année le concours réunit 9 candidats et 6 d'entre eux sont retenus¹⁵. Les jeunes gens doivent avoir entre 15 et 18 ans. Plus tard, en 1853, l'âge minimum sera fixé à 19 ans accomplis. La durée des études est de 4 ans et, précision qui serait digne des principes de l'école d'aujourd'hui, "il ne peut être admis dans la ferme-école qu'une seule classe d'élèves, tous apprentis, tous soumis au même régime et aux mêmes travaux, enfin tous reçus gratuitement"¹⁶. Un uniforme renforce cet aspect égalitaire. Le trousseau que doit fournir la famille est modeste et bien adapté ; il comprend :

- 1 - Deux habillements complets, dont un neuf et l'autre de travail ;
- 2 - Deux blouses bleues ;
- 3 - Six chemises, dont 3 neuves ;
- 4 - Quatre mouchoirs de poche ;
- 5 - Quatre paires de bas ou chaussettes ;
- 6 - Une limousine ;
- 7 - Un chapeau et une casquette ;
- 8 - Une paire de souliers et 2 paires de sabots."¹⁷

Programme et pédagogie

Le programme des études de la ferme-école est ainsi défini :

"Outre l'enseignement primaire qui comprend l'instruction religieuse la lecture, l'écriture, les principes du calcul, celui donné à l'école s'étendra aux notions générales des sciences naturelles en ce qu'elles ont de plus usuellement applicable à l'agriculture pratique, à la géométrie ou mesure des surfaces, arpentage et nivellement ; à la construction et emploi raisonné des machines

¹⁴ *Journal de Montbrison*, n° 663, du 13 sept. 1845.

¹⁵ Voici par ordre de mérite les lauréats :

- 1 - Laurent Jean-Marie, de Ste-Agathe-la-Bouteresse,
- 2 - Chaland Jean-Antoine, de Montverdun,
- 3 - Paturall, de Trelins,
- 4 - Michalon Jean, de Prétieux,
- 5 - Faure André, de Chenereilles,
- 6 - Masse François, de l'arrondissement de Roanne.

(liste tirée du *Cultivateur forézien* n° 3-4, 1845, p.128 ; le *Journal de Montbrison* du 18 oct. 1845 indique Antoine Passel, né à Moingt et omet Paturall en donnant la liste des reçus)

¹⁶ Circulaire du ministère du 28-10-1848, J. de M. n° 861 du 5-11-1848. Si les études sont interrompues la famille doit le remboursement des frais de pension que l'école a assurés.

¹⁷ *Cultivateur forézien*, N° 3-4, 1845, p. 127.

simples et instruments aratoires ; à l'hygiène des animaux domestiques, à la comptabilité rurale, en un mot à tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour bien conduire une exploitation"¹⁸.

La pédagogie sera active et "les élèves devront prendre une part sérieuse et réelle à tous les travaux de l'exploitation, qu'il exécuteront comme le feraient des domestiques à gages"¹⁹. Cette dernière précision explique peut-être la désaffection dont l'école aura bientôt à souffrir. Les élèves bénéficient d'un certain enseignement mais ils travaillent comme des valets de ferme, sans salaire si ce n'est quelques primes prévues pour récompenser le zèle et la bonne conduite. Ces primes, qui seront déposées à la caisse d'épargne de Montbrison, - économie oblige -, doivent faciliter les débuts du nouvel agriculteur et surtout lui permettre de s'assurer contre les chances du recrutement²⁰.

A la ferme-école, à compter du 11 novembre 1845, les apprentis "soigneront les animaux, prépareront les engrais ; ils laboureront, sèmeront, moissonneront, faucheront ; ils seront appliqués à la culture du jardin ; la plantation, la greffe et la taille des arbres leur seront montrée..."²¹ Ces travaux seront dirigés par M. Ziélinski, directeur, M. Pin, qualifié de "Surveillant-Maître, Instituteur", le docteur Rey, médecin et M. Culty, vétérinaire.

Les instructions officielles leur recommandent "d'éviter les idées spéculatives trop élevées... les systèmes hasardés et encore contestables..." Il faut que l'enseignement de la ferme-école soit seulement "l'explication fort simple, mais raisonnée, de la pratique. Il convient de ne pas perdre de vue que cette institution n'est pas destinée à former des savants mais de bons cultivateurs..."²²

Installée au château de la Corée, chaperonnée par l'administration et les messieurs distingués de la S.A., l'école pratique laisse bien augurer de sa réussite et le chroniqueur de la *Feuille du cultivateur forézien* annonce fièrement à la fin de l'année 1845 : "l'établissement qui pouvait contribuer de la manière la plus efficace aux progrès de l'agriculture, est définitivement acquis au pays."²³ L'école pratique d'agriculture de la Corée tiendra-t-elle ses promesses ?

Les premières années

Le 2 juin 1846 une somme de 1 500 F est accordée par le ministère à la demande de la S.A. pour la ferme-école de la Loire. Il est précisé que cette somme "devra être employée à acheter un taureau et deux vaches de la race de Salers, plus deux vaches de la race d'Aubrac"²⁴. Aux yeux des pouvoirs publics, ces deux races sont particulièrement recommandables pour améliorer le cheptel bovin de la région.

L'école sert de centre de documentation et de démonstration. Charrue à la Dombasle, herse, rouleau, semoirs rayonneur, houe à cheval. et charrue à butter les pommes de terre sont déposés à la ferme-école. "Tous les agriculteurs peuvent les examiner"²⁵. De plus M. Ziélinski met gratuitement le taureau de la ferme à la disposition de tous les agriculteurs qui souhaitent faire saillir leurs vaches.

¹⁸ *Journal de Montbrison*, n° 663, du 13-09-1845.

¹⁹ Article 5 de l'arrêté du 12-03-1845. *Cultivateur forézien*, n° 3-4, p.125.

²⁰ J. de M., n° 663, du 13-09-1845, le service durait sept ans.

²¹ *Ibid.*

²² J. de M., n° 861, du 5-11-1848.

²³ *Cultivateur forézien*, n° 3-4, 1845, p.122.

²⁴ J. de M., n° 702 du 13-06-1846.

²⁵ J. de M., n° 716

Malheureusement l'année 1846 est désastreuse sur le plan climatique. Le concours d'entrée pour l'année 1846-1847, prévu pour le 18 octobre 1846 est reporté au 31 à cause d'inondations catastrophiques dont souffre la plaine du Forez.

Rapport de mai 1847

Au printemps 1847, la S.A. charge une commission de visiter la ferme-école et d'établir un rapport. MM. de Quirielle père, Rombau et Faye présentent un long document daté du 3 mai 1847²⁶ qui nous permet d'apprécier alors la situation de l'établissement.

Le cheptel comprend 6 paires de bœufs, "en partie de race charolaise et de forte taille", un très beau taureau de Salers, 15 vaches, 100 moutons et 10 porcs. La commission constate que l'on a tiré "un très heureux parti d'anciens bâtiments mal disposés et d'un local fort resserré". La "bergerie est très aérée, sans fenil au-dessus" et parmi les étables construites à neuf, les "toits à porcs" paraissent "parfaitement entendus".

La commission examine le projet de culture pour 1848 qui fait une large place aux cultures fourragères²⁷ et admire particulièrement une pièce de trèfle de 2 à 3 ha, "bouquet des cultures de M. Ziéliniski". Le directeur a, comme convenu, utilisé 3 000 F des subventions du conseil général et de la S.A. pour les frais de culture. Il a acheté tous les fumiers qui étaient à vendre dans un rayon de 10 km mais il s'agit d'une marchandise peu abondante et "il a donc fallu, pour obtenir des engrais, acheter des fourrages et des animaux pour les consommer. Il était impossible de se les procurer autrement". Les améliorations foncières consistent en nivellements, fossés neufs, épierrement, rases sourdes et les amendements en apports de chaux (18 m³ par ha de chaux de Sury).

Quant à la condition des élèves la commission note une amélioration du régime alimentaire avec "usage journalier du vin" et "viande de boucherie à certains jours de la semaine"²⁸. Sur le plan pédagogique l'équipe enseignante est renforcée par "un maître de pratique destiné à suivre les élèves dans les champs et à leur donner chaque jour et à chaque instant la démonstration pratique de toutes les opérations agricoles"²⁹.

La commission se déclare "pleinement satisfaite" de la gestion de la maison et constate "le bon emploi des fonds accordés par les souscripteurs. Elle souligne que le directeur "a lui-même engagé une somme considérable de ses deniers" dans la souscription. Tout est-il si bien ? En fait l'école manque d'élèves. Des 6 apprentis entrés en novembre 1845, 3 ont interrompu leurs études, il en reste seulement 3 parmi ceux admis l'année suivante, si bien que le concours d'admission d'octobre 1847 offre 11 places.

²⁶ J. de M. du 19-06-1847 et du 26-06-1847 et *Cultivateur forézien*, 1847, n° 2, p.86 à 92.

²⁷ Projet de culture pour 1848 :

froment	24 ha 37a 50 ca
seigle	33 ha 77 a 58 ca
trèfle de Hollande	20 ha 59 a 53 ca
jarousse d'hiver	1 ha 69 a 37 ca
trèfle incarnat	1 ha 65 a 40 ca
raves, raifort	5 ha 2 a 40 ca
colza	4 ha 45 a 78 ca

Le reste pour les cultures de printemps : 29 ha 44 a 74 ca (orge, avoine, pomme de terre)

²⁸ rapport du 3 mai 1847, *Cultivateur forézien* 1847, n° 2 p. 86-92, présenté à la S.A. le 6 mai 1847 par M. Faye.

²⁹ Ibid. p. 94.

Pour les rapporteurs on ne saurait contester l'utilité de l'école de la Corée. Elle fournit au pays un modèle de meilleure culture, ouvre la voie des améliorations. Il faut "qu'on fasse taire toutes les préventions pour la juger" et que les agriculteurs se fassent eux-mêmes une opinion :

"L'école est ouverte à tout le monde pour que chacun puisse la juger. Qu'on la visite, qu'on l'examine, elle est créée pour cela qu'on s'assure si les bestiaux y sont mieux soignés, les terres mieux préparées, les fumiers mieux tenus qu'ailleurs, qu'on sache par soi-même si les élèves ne retirent pas un grand profit de l'instruction qui leur est donnée et si le temps qu'ils y passent est un temps perdu."³⁰

Premières difficultés

L'école de la Corée est d'ailleurs à l'avant-garde, car c'est seulement le 28 octobre 1848, trois ans après sa fondation, qu'une circulaire du ministère organise et généralise l'enseignement agricole. Le texte prévoit, dans chaque arrondissement, des fermes-écoles dispensant un enseignement sur trois ans avec un effectif minimum de 24 élèves³¹.

A la Corée les élèves font défaut, ce qui inquiète fort les responsables de la S.A. : "on ne paye pas, mais on est payé pour se faire instruire... Peut-on faire plus ? Pouvait-on s'attendre à ce que les demandes d'admission seraient si rares... L'avenir de l'école ne saurait être compromis par cette coupable insouciance. On va chercher compléter son personnel par élèves étrangers"³².

Les élèves étrangers ne viennent pas, à une exception près³³ et la situation est catastrophique à la fin de l'année 1848 ; il y a 13 apprentis au lieu des 24 prévus. Les pouvoirs publics s'inquiètent de cet échec et le ministre pense qu'il convient de transférer l'école ailleurs, mais il consulte auparavant le conseil général et la société d'agriculture.

Pour les autorités c'est l'état sanitaire de l'établissement qui est en cause : "on avait espéré que le local choisi, s'il n'était pas entièrement à l'abri des influences climatiques du pays, du moins, par sa position saine et élevée, en serait en partie affranchi ; malheureusement il n'en a pas été ainsi, et malgré les soins et les améliorations successivement apportées au régime des élèves, ils n'ont pu traverser une seule année sans que presque tous ne payassent le tribut aux maladies régnantes à certaines époques..."³⁴ spécialement à la fin de l'été et en automne.

Alarmée par la menace de suppression qui plane sur sa chère école, la S.A. désigne une commission pour la visiter et établir, une nouvelle fois, un rapport MM. du Chevalard, Bournat et Faye et le docteur Briard reconnaissent "que si la position de la ferme-école de la Corée semble expliquer jusqu'à un certain point la cause des maladies qui ont été signalées, on ne saurait avec certitude les attribuer à cette position". Pour la commission "cet emplacement présente de meilleures conditions de salubrité que tout autre à choisir dans l'arrondissement de Montbrison" et l'école a finalement les mêmes "fâcheuses conditions" que l'ensemble du pays et il convient de s'y adapter.

"Les élèves sont bien logés, leurs dortoirs et les salles d'exercice suffisamment aérés, leur régime alimentaire est infiniment meilleur que celui des agriculteurs du pays, puisqu'ils mangent du pain bluté au dixième et qu'ils ont tous les jours du vin et de la viande"³⁵. La commission cherche des causes psychologiques aux malaises des élèves : "A cet âge, le tempérament n'est point formé : les élèves n'ont ni la force morale, ni la force physique pour lutter contre les influences du

³⁰ Ibid. p. 94.

³¹ J. de M. N° 61, du 5-11-1848.

³² J. de M. du 20-11 -1847.

³³ L'élève Pin, peut-être apparenté au "surveillant-maître- instituteur" Pin, est natif de la Lozère.

³⁴ J. de M. du 14-12-1848. Il s'agit des fièvres paludéennes.

³⁵ Journal de Montbrison, N° 872, du 14-12-1848.

climat. Eloignés de leurs familles, soumis à une règle qu'ils supportent impatiemment, l'ennui ne tarde pas à s'emparer d'eux, le dégoût de leurs occupations vient bientôt après..." ; ils sont alors "accessibles à toutes espèces de maladies"³⁶.

La commission préconise quelques remèdes

. En ce qui concerne les locaux, "l'abattis de quelques grands arbres trop rapprochés de l'habitation, la suppression d'une pièce d'eau trop rapprochée, l'ouverture d'une large tranchée au nord des bâtiments".

. Pour les élèves "l'usage de ceintures de flanelle et de chaussettes de laine"³⁷.

Pour conclure son rapport M. du Chevalard repousse le transfert de l'école "qui équivaudrait à sa suppression". Pour la commission, les frais déjà engagés et les conventions établies avec le propriétaire sont aussi des arguments majeurs.

Enfin elle émet le vœu que l'effectif de l'école soit complété avec des soldats du département, fils de cultivateurs, n'ayant donné aucun sujet de plainte et à qui il reste 4 ans de service à accomplir. Pour la commission ce serait une solution idéale. Elle offrirait à l'école des "bras vigoureux, des hommes déjà pliés à la discipline militaire, et qui accomplissent un service obligé"³⁸. Plus tard, "ils seront capables de diriger une exploitation, ils sauront commander et se faire obéir"³⁹.

Au cours de la 2^e session de 1848, le conseil général, répondant au ministre, reconnaît la nécessité de transférer la ferme-école dans une localité plus salubre de l'arrondissement. L'assemblée départementale souhaite aussi qu'une autre ferme-école soit immédiatement créée dans l'arrondissement de Roanne⁴⁰.

Pourtant la ferme-école de la Corée ne fut pas supprimée. Le 8 janvier 1849 le ministre, prenant en considération les observations faites par la S.A., donne un sursis ; il décide que l'établissement ne sera point transféré et que les travaux d'assainissement reconnus nécessaires seront aussitôt exécutés. Par une nouvelle lettre du 29 janvier à M. du Chevalard, le ministre, décidément très compréhensif fait savoir qu'il accorde une nouvelle somme de 800 F destinée à être donnée en prime aux meilleurs élèves.

*

* *

On ne fit pas appel aux militaires et la ferme-école qui avait donné, dans les premiers temps, bien des espérances et beaucoup de soucis à ses promoteurs semble ensuite prendre sa vitesse de croisière. Elle continuera à fonctionner de longues années⁴¹ sous la direction de M. Ziéliniski.

³⁶ Journal de Montbrison, des 17 et 21 décembre 1848

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Journal de Montbrison, du 14-12-1848. Effectivement un arrêté du 22-09-1849 établit la ferme-école de Mably. Le nouvel établissement ouvre ses portes en novembre de la même année, 10 élèves sont admis chaque année pour trois ans, âge minimum requis 16 ans.

⁴¹ L'annuaire du département de la Loire de 1878 signale la disparition récente des deux fermes-écoles (La Corée et Mably). Après 1850, la ferme-école connut encore des problèmes. Le 26 août 1852, dans un rapport adressé au préfet, M. Ziéliniski se plaint de l'indiscipline des élèves et de fréquents renvois pour le motif d'inconduite ou d'incapacité (J. de M. du 26-08-1852) ; l'enseignement n'a jamais été une tâche de tout repos !

Est-ce l'usage des chaussettes, les nouvelles primes ou le fait qu'avec le temps bien des préventions étaient tombées parmi les agriculteurs foréziens ? Demi-échec d'une réalisation généreuse, la ferme-école de la Corée a marqué une étape importante dans le développement de l'enseignement agricole de notre région et mis en relief le rôle très positif dans ce domaine de la Société d'agriculture de Montbrison.

Joseph Barou

**Liste des élèves de la Ferme-école de la Corée
en 1848-1849**

- Patural, 22 ans, Trelins, admis en nov. 1845
- Faure André, 19 ans, Saint-Jean-Soleymieux, admis en nov. 1845
- Masse, 21 ans, Roanne, admis en nov. 1845
- Pin, 19 ans, département de la Lozère, admis en nov. 1845
- Faure Barthélemy, 17 ans, Saint-Jean-Soleymieux, admis en nov. 1846
- Delorme, 16 ans, Balbigny, admis en nov. 1847
- Robin, 19 ans, Saint-Julien-Molin-Molette, admis en nov. 1847
- Viricel, 19 ans, Grammond, admis en nov. 1847
- Chainé, 16 ans, Prétieux, admis en janv. 1848
- Just, 18 ans, Veauche, admis en fév. 1848
- Veyre, 19 ans, Saint-Julien-Molin-Molette, admis en fév. 1848
- Guetat, 18 ans, Rive-de-Gier, admis en mars 1848
- Dumas, 20 ans, Saint-Julien-Molin-Molette, admis en juillet 1848

Il y a 13 élèves au lieu des 24 prévus ; la rentrée de 1849 a été un échec complet : aucune inscription en novembre 1848, une en janvier 1848, deux en février, une en mars 1848 et une en juillet de la même année (J. de M. n° 889 du 11 février 1849).

Communication à la DIANA

Bulletin, tome XLVIII, n° 3, 1983